

**UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN**21 novembre 2016
Original: English

12^{ème} réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone
et de ses Protocoles

Athènes, Grèce, 24-25 janvier 2017

Point 2 de l'Ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour provisoire et organisation des travaux**Ordre du jour provisoire**

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour Provisoire

- Point 1 de l'Ordre du jour:** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'Ordre du jour:** Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
- Point 3 de l'Ordre du jour:** Élection du président et du vice-président et signature de la déclaration solennelle par les nouveaux membres et les membres suppléants
- Point 4 de l'Ordre du jour** Suivi de l'application des Décisions IG.22/15 et IG.22/16 de la 19^{ème} réunion des Parties contractantes
- Point 5 de l'Ordre du jour** Mise à jour de l'évaluation des rapports nationaux d'exécution suivant la section IV des Procédures et mécanismes de conformité
- Point 6 de l'Ordre du jour** Projet de formulaire de rapport révisé sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
- Point 7 de l'Ordre du jour** Projet de lignes directrices pour l'évaluation des rapports présenté en vertu de l'Article 26 de la Convention de Barcelone
- Point 8 de l'Ordre du jour** Pouvoir d'initiative accordé au Comité de respect des obligations: Établissement des critères d'admissibilité des sources d'information pertinentes (Paragraphe 23bis de la section V de la décision IG.17/2 modifiée)
- Point 9 de l'Ordre du jour** Questions diverses
- Point 10 de l'Ordre du jour** Adoption du projet des conclusions et recommandations
- Point 11 de l'Ordre du jour** Lieu, date et durée de la 13^{ème} réunion du Comité de respect des obligations
- Point 12 de l'Ordre du jour** Clôture de la réunion